



Négociations Annuelles Obligatoires locales SRA sur les éléments de rémunération

Après l'ECHEC des négociations nationales, ECHEC des négociations SRA



Mars 2019 :

Demande des 3 organisations syndicales **d'une prime dite Macron de 500€ défiscalisée** pour les collaborateurs et non chargée pour l'entreprise, comme préalable à la poursuite des négociations.

Cette demande vise à **compenser la perte de pouvoir d'achat** suite à l'échec des négociations nationales (pour rappel seulement 0.3% d'augmentation générale accordée par la Fédération Nationale Crédit Agricole en janvier contre 1,8% d'inflation).

Avril 2019 :

Refus total de la prime par la DG et contre-proposition de leur part **avec quelques « mesurette »**, qui à notre grand regret, ne toucheront pas tous les salariés.

Pour le SNECA et la CFTC, le compte n'y est pas ! C'est bien **l'ensemble** des salariés qui mérite, à minima, de ne pas perdre de pouvoir d'achat. Les résultats exceptionnels de la CR ces dernières années sont le fruit du travail de chacun d'entre nous.

**Pour le SNECA et la CFTC,
vous méritez nettement plus que ça :
REFUS DE SIGNATURE**